



Compte rendu du Conseil d'Administration Jeudi 13 juin 2024

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du Chef d'établissement pour une séance ordinaire.
La séance commence à 18h.

Présence au Conseil d'Administration

Qualité	Titulaires	Pré- sent	Absent	Excusé	Suppléants	Présent	Absent	Excusé
Membres de droit interne								
Chef d'établissement	M. GAGNOL Olivier	X			/			
Adjointe	Mme TRAN Marjolaine	X			/			
Gestionnaire	Mme CHÉRON Gaëlle	X			/			
CPE	Mme ROSTIAUX Pauline	X			/			
DDFPT	M. TIXIER Christophe	X			/			
Elus locaux								
Représentants du Conseil Régional des Pays de la Loire								
Vice-président du Conseil Régional	M. CHÉREAU Antoine				Mme BERNARD Lydie			
Conseiller Régional	M. BARRÉ Philippe	X			M. FILLET Jean-Patrick			
Représentants du Conseil Municipal								
Adjoint au Maire des Affaires Scolaires	M. BOUANCHEAU Patrice				/			
Représentant Communauté de Communes	M. MANDIN Patrick				/			
Personnalité qualifiée								
/					/			
Représentants des Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme COURBET Florence				M. THIEBAUT Éric			
	M. LOUESSARD Stéphane				M. DAVIAUD Cyriaque	X		
	Mme FRANCOZ Florence	X			M. BOURDIN Laurent			
	Mme BAHUAU Nadège	X			Mme SAVIDAN Mélanie			
	Mme FOISSEY Marie-Pierre	X			Mme LUGNIER-FAURRE Elise			
	Mme POIRIER Amandine	X			Mme GUILLAUD Nathalie			
Personnels ATSS Personnels Agents Régionaux	M. MEIGNANT Ludovic			X	Mme CESBRON Nathalie	X		
	Mme RETAILLEAU Marylène	X			M. LAMBERDIÈRE Laurent	X		
	Mme ENFREIN Monique			X	Mme AUDOUARD Sandra	X		
Mme FOURNIER Maryline			X	Mme THIEBAUT Frédérique				
Représentants des parents d'élèves								
Parents d'élèves	Mme LANSSADE Emmeline	X			Mme CHARPENTIER Virginie			
	M. BARRETEAU Sébastien				M. DUTREIN Mickaël	X		
	Mme ZAHM Françoise			X	Mme CAILLAUD Monique			
	Mme MAILLOT Angélique				M. VERON Patrice	X		
	M. LEBON Alexandre	X			/			
Représentants des Elèves								
Elèves	Mme HOARAU Anouk				Mme BERGER Enéa			
	Mme PERRIGAUD Maylis				Mme LATAPIE Clara			
	M. NOEL Maxence	X			Mme LEFORT-GRELARD Nina			
	M. LETILLY Estevan	X			/			
	Mme GRONDIN Camille				/			

Le nombre de présents en début de séance est de 21 pour un quorum de 15.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Mme LANSSADE Emmeline.

1. Fonctionnement du Conseil d'administration

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 04/04/2024

Le Président du conseil demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du Conseil d'Administration du 4 Avril 2024, transmis par mail le 15 Mai dernier : aucune modification sollicitée.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	18	Nombre de votes POUR	18
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

1.2. Ordre du jour du présent conseil

Le Président du Conseil indique que les modifications suivantes ont été apportées à l'ordre du jour :

Ajout d'un point 2.5 Marché Transport Sorties Pédagogiques 2024/2025

Ajout d'un point 2.6 Marché Papier 2025

Ajout d'un point 2.7 Admission en non-valeur

Modification du point 3.8 présenté pour information et non pour vote

Suppression du point 3.9, relatif aux IMP, dont la dotation n'est pas connue, et remplacement par un échange sur le protocole pHARe

Suppression du point 3.10 relatif à l'Atelier Artistique puisque la délibération du CA n'est plus obligatoire

2. Affaires financières

2.1. Décision Budgétaire Modificative pour Information 2024-4

Mme la Secrétaire Générale présente les différentes modifications apportées au budget 2024 :

+ 8 990.00 € de subvention régionale pour la prise en charge du solde du contrat CVC en attendant la mise en place du MEMSPA régional.

+ 22 580.00 € de subvention régionale pour un complément énergie répartie selon les clés de répartition votées avant le budget 2024, à savoir 70% sur le service ALO (15 800.00 €) et 30% sur le service SRH (6 780.00€).

+ 95.00 € de subvention Etat pour les stages en entreprise.

Qu'en est-il de la facture de la surconsommation de chauffage du bâtiment A ? Mme la Secrétaire Générale répond que la procédure est toujours en cours.

18h13 : arrivée de M. Letilly.

18h15 : arrivée de M. Véron

2.2. Décision Budgétaire Modificative pour Vote 2024-5

Mme la Secrétaire Générale présente en premier lieu les ressources non affectées liées à la vente d'objets confectionnés :

+ 2 820.00 € en Menuiserie Alu Verre

+ 300.00 € en Menuiserie Bois

Le Président du Conseil soumet au vote ces modifications apportées au budget.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	20	Nombre de votes POUR	20
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.3. Avenant Convention Laboratoire Microsept

Mme la Secrétaire Générale explique aux membres du Conseil qu'il a été envisagé de supprimer les filtres des fontaines à eau du réfectoire puisque ceux-ci ne sont pas obligatoires et leur changement annuel est très onéreux. Il a été demandé un devis de contrôle de qualité de l'eau annuel bien moins onéreux à notre prestataire d'analyses bactériologiques actuel (Laboratoire MICROSEPT).

Il est demandé une validation de principe mais pour le moment cette proposition est suspendue à la vérification que les fontaines restent fonctionnelles sans ces filtres.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cet avenant le cas échéant.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	20	Nombre de votes POUR	20
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.4. Convention pour l'utilisation de TDC Sécurité

Mme la Secrétaire Générale rappelle qu'à l'issue de la Commission Hygiène et Sécurité du 26/09/2023 et à la visite de la F3SCTD du 21/11/2023, des démarches ont été entreprises pour bénéficier du logiciel TDC Sécurité afin de réaliser un document unique véritablement unique pour à la fois les personnels Régionaux et les personnels de l'Etat. Pour ce faire, une convention tripartite est proposée entre La Région (qui est utilisatrice du logiciel), le Rectorat et l'établissement. Cette convention n'a pas d'incidence financière.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cette convention.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	20	Nombre de votes POUR	20
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.5. Marché Transport Sorties Pédagogiques 2024/2025

Mme la Secrétaire Générale rappelle que le marché signé pour 2023/2024 prévoyait la possibilité de renouveler la prestation sur l'année scolaire suivante. Le Collège Jean Rostand a donné son accord. Le prestataire a été informé de notre souhait.

Les représentants des personnels font état du manque de flexibilité du transporteur.
Le Provisur informe que cela est dû au manque de chauffeurs notamment.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de signer cet avenant le cas échéant.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	20	Nombre de votes POUR	20
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.6. Marché papier

Mme la Secrétaire Générale informe qu'il s'agit d'un groupement de 65 adhérents. Le coordinateur étant le Lycée Colette Le Bret d'Aizenay. Le marché est valable pour 900 A4 et 150 A3

18h29 arrivée de M. Noël.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

2.7. Admission en non-valeur

Mme la Secrétaire Générale présente la situation : un huissier vient de faire retour d'un dossier pour lequel il reste 35.23 € à recouvrer et il estime que son recouvrement ne sera pas possible.

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation d'admettre ce reliquat de créance en non-valeur.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3. Affaires pédagogiques

3.1. Protocole Santé Mentale

M. Le Provisur présente le Protocole Santé Mentale, instruit par Mme BINEAU, Infirmière scolaire. Il précise que ce protocole consiste en une sensibilisation collective au repérage des troubles mentaux, des plus bénins en apparence aux plus problématiques, et qu'il est destiné à orienter les apprenants vers la structure d'accompagnement la plus adaptée.

En aucun cas notre infirmière scolaire ne saurait être amenée à quelque suivi thérapeutique que ce soit, au-delà de l'écoute naturelle liée à sa fonction.

M. Le Provisur informe que le document est disponible sur le site. Il sera aussi évoqué en journée pédagogique.

3.2. Règlement intérieur

M. Le Proviseur propose une modification du Règlement Intérieur, visant à réguler les sorties de l'Etablissement des élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers.

Les représentants des personnels d'enseignement demandent si l'on peut ajouter l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable pour les 3^{ème} Prépa-Métiers. Mme la Proviseure Adjointe réponds que cela n'est légalement pas possible d'en interdire la détention. Les représentants des personnels d'enseignement demandent alors s'il est possible d'ajouter au règlement une interdiction de le sortir du sac. M. Le Proviseur répond qu'ils pourront en reparler lors de la journée pédagogique.

Mme la Secrétaire Générale présente également une modification de l'annexe 2 relative au Règlement du Service Annexe d'Hébergement. Le point relatif au forfait d'internat est modifié.

L'année scolaire est toujours calculée sur la base de 170 jours mais les trimestres sont découpés comme suit :

Septembre Décembre : 70 jours comme au préalable

Janvier Mars : 55 jours contre 60 au préalable

Avril Juillet (et non Avril Juin) : 45 jours contre 40 au préalable.

Comme il a été précisé aux membres de la Commission Restauration, cette proposition permet d'être au plus près de la réalité avec la reconquête du mois de juin.

Le Président du Conseil soumet au vote ces modifications.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.3. Proposition D.H.G. SEP

M. Le Proviseur demande à M. TIXIER, Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques, de présenter l'emploi de la dotation horaire.

M. Le Proviseur informe que le lycée peut proposer des noms d'enseignants contractuels, lorsqu'aucun titulaire n'est affecté, et qu'il a positionné un grand nombre des postes non pourvus.

Le Président du Conseil soumet au vote.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	17
Nombre d'abstention	4	Nombre de votes CONTRE	0

3.4. Proposition D.H.G. LGT

M. Le Proviseur présente le tableau de répartition des heures par disciplines, en précisant les principaux choix pédagogiques retenus et rappelle les nombreuses incidences sur les postes de titulaires, ainsi qu'un nombre important de services partagés.

M. Le Proviseur annonce la fermeture d'une classe de seconde pour la rentrée 2024. Ce qui amène à 4 le nombre de classe de ce niveau. Mais cela correspond aussi à la troisième fermeture de classe en 3 ans.

Le Président du Conseil soumet au vote.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	12
Nombre d'abstention	9	Nombre de votes CONTRE	0

3.5. Calendrier accueil rentrée 2024

M. Le Proviseur précise l'organisation des journées de rentrée 2024.

Les enseignants estiment qu'une seule journée d'intégration en 2nde est suffisante puisque le deuxième jour pose des soucis d'organisation pour la rentrée et les cours des autres niveaux. La Direction précise que ces deux jours

ont pour objectif, entre autres, de mixer l'ensemble des élèves (LGT et SEP). Les élèves estiment quant à eux que les deux jours sont trop longs et qu'ils préféreraient que cette intégration se fasse par groupe classe.

Le Président du Conseil soumet au vote l'organisation de la rentrée 2024.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	15
Nombre d'abstention	6	Nombre de votes CONTRE	0

3.6. Choix ressources pédagogiques 2024/2025

Mme la Secrétaire Générale rappelle que la Région ne finance désormais les ressources pédagogiques seulement en cas de nouveaux programmes ou de nouvelle formation. Néanmoins, depuis deux ans, elle propose d'accompagner le lycée quand les demandes sont des renouvellements si un argumentaire est produit à l'appui de la demande. Les équipes ont été sollicitées et il en ressort des demandes à hauteur de 4 795.93 € (manuels jetables pour la SEP, licences numériques pour l'Histoire-Géo au LGT et une licence en SI comme indiqué sur le tableau projeté). Une demande va être faite auprès des services de la Région qui nous a accompagnée l'an passé.

Le représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire demande si les licences numériques sont prises en charge. Mme la Secrétaire Générale répond qu'elles le sont dans la limite des crédits disponibles.

Le Président du Conseil soumet au vote ces choix de ressources pédagogiques pour 2024/2025.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.7. Choix équipements professionnels 2024/2025

Mme la Secrétaire Générale rappelle que la Région finance les équipements professionnels des élèves entrants en filière professionnelle à hauteur de 24 200.00 € pour l'année scolaire à venir. Elle présente les listes d'outillage préparées par le DDFPT en fonction des besoins de équipes pédagogiques pour les CAP MEN et RICS, pour les Bac Professionnels MAC, MSPC, MELEC et CIEL. Les bas de listes ne seront fournis que sous réserve de crédits suffisants. Pour la section Accueil en revanche, ce sont les élèves de 1^{ère} année de Bac Professionnel qui sont équipés d'une tenue professionnelle.

Le Président du Conseil soumet au vote ces choix d'équipements professionnels pour 2024/2025.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.8. Liste des fournitures scolaire 2024/2025

Un exemplaire de la liste des fournitures, publiée sur le site de l'établissement, a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration, pour information.

3.9. IMP

La dotation en indemnités pour missions particulières n'a pas encore été communiquée aux établissements.

3.9 Protocole pHARe

L'équipe de pilotage a suivi une formation sur deux ans, qui a abouti à un document synthétique à destination d'une équipe élargie, sensibilisée aux enjeux du harcèlement, qui décrypte le processus, de son identification à sa prise en charge.

3.10. Atelier artistique théâtre 2024/2025

3.11. Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Le Président du Conseil soumet au vote l'autorisation de recrutement des Assistants d'Education, dans la limite de la dotation attribuée pour l'année 2024/2025, soit 8,75 équivalents temps plein (comme pour 2023/2024).

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

3.12. Vote électronique pour les élections des représentants

Depuis cette année, le vote électronique est possible pour les élections des représentants au Conseil d'Administration. Après concertation avec les représentants des parents, et compte tenu de la lourdeur de l'organisation, de son coût, au regard de la faible participation, il est proposé d'expérimenter cette possibilité pour l'année scolaire 2024/2025.

Le Président du Conseil soumet au vote cette proposition.

Résultat du vote de la délibération

Nombre de votants	21	Nombre de votes POUR	21
Nombre d'abstention	0	Nombre de votes CONTRE	0

4. Questions Diverses

Questions diverses des représentants des personnels enseignants :

En fin d'année, alors que nos cours ne sont pas finis, nous sommes sollicités pour surveiller des épreuves d'établissements privés. Pour ne pas perturber les cours, nous sommes convoqués sur des temps libres, sans rémunération.

Du coup, pourquoi ont-ils des examens de CAP ou BEP avant nos élèves ?

Pourquoi ces surveillances ne sont-elles pas considérées comme des heures supplémentaires ?

M. Le Provisieur intervient en précisant que les dates et lieux des examens ne dépendent pas de l'établissement. De plus, cela fait partie des missions des enseignants.

Les représentants des personnels ajoutent que les enseignants sont très sollicités pendant les périodes d'exams pour évaluer ou co-évaluer dans les établissements privés. Ces heures données ne sont pas rémunérées et peuvent être parfois sur les heures de cours de leurs propres élèves ce qui rend compliqué la continuité pédagogique.

Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h55.

Le responsable de la prise de notes

Mme Emmeline LANSSADE



Le Président

M. Olivier GAGNOL

